

<b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2025</b> Salle du conseil  <b>Procès-verbal</b>	<b>Date de convocation :</b> 04 décembre 2025 <b>Étaient présents :</b> Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN adjoints, Laurent BOSSOREIL, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Damien CHARBONNIER, Damien GRELLIÉ, Edith GOUJON <b>Absent :</b> Gladys RÉVEILLÈRE, donne son pouvoir à Edith GOUJON, <b>Secrétaire de séance :</b> Damien CHARBONNIER.
---	---

Le PV du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

**1) Tarifs communaux 2026 :** les prix des locations des salles municipales et des concessions du cimetière ont été revus avec une hausse de 1%. Le détail des tarifs paraîtra dans le bulletin municipal de 2025, distribué mi-janvier.

**2) Projet de réhabilitation de l'ancienne cantine en Maison d'assistantes maternelles :**

Les travaux ont débuté le 17 novembre.

- Des plus-values ont été constatées sur la maçonnerie, les menuiseries extérieures et intérieures, ainsi que sur le sol pour la réalisation de la chape.
- Des moins-values viennent en contrepartie.
- Le montant total des plus-values s'élève à 8 514 €.
- Le coût actualisé de l'opération est désormais de 328 628,14 €. Le conseil accepte que Mr le Maire signe les différents devis correspondants et les avenants.

Concernant le planning, aucun indice particulier n'est à signaler : la livraison reste prévue pour le 1er juin 2026.

**3) Renouvellement de la convention de participation – École publique des Garennes-sur-Loire :** le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention de participation aux charges de fonctionnement pour 2 élèves scolarisés à l'école publique des Garennes-sur-Loire. Cette convention est conclue pour une durée d'une année scolaire.

**4) Redevance d'occupation du domaine public 2025 réseaux aériens et souterrains télécom :** l'opérateur verse à la commune la somme de 1 765, 69 € correspondants aux installations de télécommunications comptabilisés au 31/12/2024.

**5) Le conseil municipal a pris acte des rapports annuels 2024 de Cholet Agglomération sur les prix et la qualité des différents services :**

- service assainissement
- service de la gestion des déchets
- service de l'eau potable

**6) Avenant- Convention de mutualisation – Cholet Agglomération / Commune :** la convention de mutualisation entre Cholet Agglomération et la commune, portant sur le remboursement de certaines prestations réalisées par les agents municipaux, notamment à la suite de l'implantation des points d'apports volontaires pour la gestion des biodéchets, arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de reconduire cette convention pour une durée supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Le conseil municipal valide cette reconduction.

**7) Convention de partenariat – Lutte contre l'habitat dégradé avec la CAF :** Le conseil municipal a examiné la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé.

- Le maire, en sa qualité d'autorité compétente, est chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique, ainsi que le contrôle administratif et technique des règles générales d'hygiène.

- La CAF, engagée dans la lutte contre l'habitat indigne, met à disposition des moyens pour soutenir les communes dans la réalisation des visites et la rédaction des rapports.

- Elle peut également mandater et financer un opérateur pour effectuer ces visites.

Le conseil municipal accepte la convention de partenariat pour la lutte contre l'habitat dégradé.

**8) Lotissement La Fontaine 2 – Mise en vente des lots :** les travaux provisoires étant désormais achevés, la commune peut procéder à la vente des lots destinés à la construction.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°6 du 19 juin 2025, portant sur les mandats exclusifs des lots n°1 et n°4 confiés à l'agence immobilière L'Adresse de Thouarcé. Le prix de vente des terrains a été fixé à 45 € TTC/m<sup>2</sup> par délibération du 11 janvier 2024. Des acquéreurs se sont proposés à la vente des lots 1, 2, 3 et 5.

Tous les actes de vente seront établis par Maître Pineau, notaire à Lys Haut Layon.

- **Lot n°1** – parcelle C n°1764 de 526 m<sup>2</sup>, la vente du terrain s'élève à 23 670,00 € T.T.C.

- **Lot n°2** – parcelle C n°1765 de 516 m<sup>2</sup>, la vente du terrain s'élève à 23 220,00 €

- **Lot n°3** – parcelle C n°1766 de 723 m<sup>2</sup>, la vente du terrain s'élève à 32 535,00 € T.T.C.

- **Lot n°5** – parcelle C n°1768 de 845 m<sup>2</sup>, la vente du terrain s'élève à 38 025,00 € T.T.C.

**9) Marge TVA sur la valeur ajoutée la Fontaine 2 :**

Dans le cadre de la vente des terrains du lotissement La Fontaine 2 à Montilliers, le conseil municipal a procédé au calcul de la marge sur le prix de vente qui prend en compte

la totalité (achat de terrain et travaux de viabilisation) soit un montant total de 136 043,26 € pour un prix de vente de 45 €/m<sup>2</sup>.

- Prix d'achat des terrains : 18 957,13 €
- Prix de vente des lots : 45 € TTC/m.

**10) Subvention complémentaire au budget primitif du C.C.A.S 2025 :** les crédits du chapitre 11 du budget du CCAS sont insuffisants et compte tenu de la réalisation prochaine des colis de Noël par le CCAS et afin d'éviter tout manque de financement, le conseil municipal valide une subvention complémentaire de 500 €.

**Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :**

♦ **Information :**

- Les cartes de vœux sont arrivées et seront distribuées dans le Flash municipal.
- Le bulletin municipal est en cours de réalisation, avec une distribution prévue fin janvier.
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 11 janvier à 10h30. Une répétition de cette cérémonie est programmée avec les associations le 7 janvier à 19h00 et 20h30 pour le conseil municipal.

♦ **Commission Fêtes et Cérémonies :** les associations se sont réunies le 10 décembre afin d'évoquer la prochaine fête des associations, organisée traditionnellement tous les deux ans.

Compte tenu des élections municipales et du renouvellement des commissions, il a été décidé de ne pas organiser cette manifestation en 2026, mais de la reporter en 2027, avec probablement une nouvelle formule et une autre date. Une nouvelle rencontre est prévue en mai 2026 afin d'envisager la suite et de préparer l'organisation.

♦ **Jeunesse** : Monsieur le Maire et Madame Agnès Boisson, adjointe, ont rencontré Candice Papin, nouvelle animatrice du secteur jeunesse.

Cette dernière souhaite poursuivre la dynamique existante, en organisant des rencontres régulières avec les jeunes. Un groupe volontaire et motivé s'est déjà constitué, porteur de projets à venir.

#### **Affaires diverses :**

**Apposition des drapeaux sur les façades des établissements scolaires** : Conformément à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 et à l'article L.111-1-1 du code de l'éducation, il revient aux établissements scolaires, en lien avec les collectivités territoriales, de prendre les dispositions nécessaires pour l'apposition de la devise de la République ainsi que des drapeaux tricolore et européen sur leurs façades. Suite à une demande de l'école de Montilliers, la mairie accepte de prendre en charge l'achat des drapeaux destinés à la façade de l'établissement.

▫ **Rallye des Coteaux** : Monsieur le Maire a donné son accord pour le renouvellement de cette manifestation. Le Rallye des Coteaux se tiendra le dimanche 19 avril 2026 sur le même circuit que l'an dernier.

▫ **Dans le cadre du projet "Tri hors foyer" de CITEO** : les points d'apports volontaires doivent être installés avant le mois de novembre 2026. Une campagne de communication se déroulera à partir du mois de février 2026.

▫ **Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs le Lys** : La première réunion de chantier relative au projet est fixée le 18 décembre à 10h00.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 15 Janvier 2025 à 20h30.**